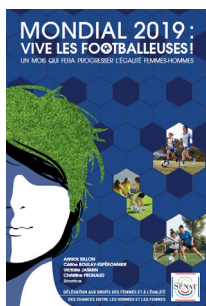




MONDIAL 2019 : VIVE LES FOOTBALLEUSES ! UN MOIS QUI FERA PROGRESSER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances
entre les hommes et les femmes



Rapport d'information
de Mmes Annick BILLON, sénatrice de la Vendée,
Céline BOULAY-ESPÉRONNIER, sénatrice de Paris,
Victoire JASMIN, sénatrice de la Guadeloupe
et Christine PRUNAUD, sénatrice des Côtes-d'Armor

Rapport n° 556, 2018-2019

Dès la fin de la session 2017-2018, la délégation a décidé, à l'unanimité, d'inscrire à son programme de travail, pour 2018-2019, une réflexion sur la place des femmes dans le football.

Elle a souhaité saisir l'occasion de la Coupe du monde féminine, que notre pays accueille pour la première fois en 2019, pour mettre en valeur les footballeuses et montrer que les femmes peuvent aujourd'hui s'engager dans tous les domaines, même dans ceux que l'on pourrait spontanément, encore maintenant, considérer comme masculins, dont le football fait partie.

Comme le faisait observer Annick Billon, co-rapporteuse et présidente de la délégation, lors de l'audition de Roxana Maracineanu, ministre des Sports, le 13 décembre 2018 : **« Nous avons pensé que cette thématique s'inscrivait dans le cadre général de l'égalité entre femmes et hommes et illustre notre souci constant de promouvoir une meilleure visibilité des femmes, quel que soit le domaine où elles exercent leur talent ».**

Dans cet esprit, ce rapport évoque à certains égards d'autres travaux de la délégation, comme par exemple ceux qu'elle a consacrés aux femmes militaires en 2015¹ puis aux agricultrices en 2017².

La délégation a eu à cœur, en définissant le périmètre de ce rapport, de ne pas limiter sa réflexion à la **pratique de haut niveau**. Elle a tenu à envisager tous les aspects d'un sport qui, dans un **registre amateur**, doit concerner tous nos territoires et intéresser de très nombreuses femmes.

¹ Des femmes engagées au service de la défense de notre pays, rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes par Corinne Bouchoux, Hélène Conway-Mouret, Brigitte Gonthier-Maurin, Chantal Jouanno, Françoise Laborde et Vivette Lopez, n° 373, 2014-2015.

² Être agricultrice en 2017, actes du colloque organisé le 22 février 2017 par la délégation aux droits des femmes, n° 579, 2016-2017; et Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires, rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes par Annick Billon, Corinne Bouchoux, Brigitte Gonthier-Maurin, Françoise Laborde, Didier Mandelli et Marie-Pierre Monier, n° 615, 2016-2017.

En effet, la délégation est convaincue que les **valeurs très positives** véhiculées par le sport (et par le football en particulier) – effort, dépassement de soi, engagement collectif, solidarité, respect des règles et de l'adversaire... – sans oublier son importance sur le plan de la **santé** et du **bien-être**, **ne doivent pas exclure les femmes**, quel que soit leur âge et quel que soit le territoire où elles vivent.

Ces valeurs, dont la **portée éducative et citoyenne** est évidente, sont bien évidemment présentes dans le football et il serait **dommage que les petites filles soient privées de l'opportunité de les découvrir** du fait de **préjugés défavorables au football féminin** ou **en raison de l'éloignement des équipements sportifs qui leur sont ouverts**. Comme l'a rappelé la présidente de la Ligue de football professionnel, Nathalie Boy de la Tour, entendue le 4 avril 2019, « **le football est le troisième lieu éducatif en France après la famille et l'école** ». Pourquoi les filles en seraient-elles exclues ?

Force est de constater que dans le sport, **beaucoup reste à faire pour progresser en matière d'égalité**. La ministre des Sports l'a elle-même relevé lors de son audition : « **L'égalité hommes-femmes passe par le sport et par l'accès de toutes et tous à la pratique sportive, sans discriminations, sans préjugés et sans stéréotypes d'aucune sorte. La tâche est immense dans le domaine du sport, comme dans les autres domaines de la société, ce n'est pas la délégation qui me contredira sur ce point !** ».

À ce titre, ce travail prend la suite d'un précédent rapport de la délégation publié en 2011, dont de nombreux constats sont encore d'actualité et dont l'intitulé est particulièrement éloquent : *Égalité des hommes et des femmes dans le sport. Comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles*³.

Notoriété des athlètes, visibilité médiatique, revenus et financement sont les principaux

³ Rapport fait au nom de la délégation aux droits des femmes par Michèle André, n° 650, 2010-2011.

aspects des inégalités entre le sport féminin et masculin, plus particulièrement dans le sport de haut niveau qui, comme le relevaient nos collègues en 2011, « *reste le plus souvent considéré comme un "parent pauvre" par rapport aux compétitions masculines qui retiennent l'essentiel de l'attention médiatique et des flux financiers qui l'accompagnent* »⁴. À cet égard, **le football ne fait pas exception**. Or il s'agit d'inégalités que l'on retrouve dans la **plupart des domaines de la société** – dans le **registre professionnel**, dans **l'accès aux responsabilités**, notamment **politiques**, dans les **médias**... – où la **légitimité des femmes est encore questionnée**.

Ce rapprochement entre les inégalités à l'œuvre dans la société et celles que l'on observe dans le sport était souligné par le rapport précité de 2011 : « **le sport constitue le révélateur, le miroir grossissant des inégalités auxquelles sont confrontées les femmes en France et dans le monde** »⁵.

L'analyse historique, à cet égard, est révélatrice. En effet, l'histoire nous rappelle que le sport a été l'objet d'une **conquête progressive par les femmes**. Comme la médecine, la politique, l'Université et les grandes écoles, le Barreau, la conduite automobile ou l'aviation, il a ses **pionnières** - cyclistes, alpinistes, aéronautes, escrimeuses, skieuses... - et ses **héroïnes**.

Il a eu aussi ses **adversaires**, car l'histoire du sport féminin, comme beaucoup d'autres conquêtes féminines, s'est écrite contre un **discours officiel opposé à toute émancipation des femmes par le sport**, considéré comme un **obstacle à leur vocation maternelle**⁶.

⁴ Égalité des hommes et des femmes dans le sport. Comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles, op. cit., page 87.

⁵ Égalité des hommes et des femmes dans le sport. Comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles, op. cit., page 87.

⁶ Le rapport de 2011 précité renvoie, page 93, à cette citation éclairante du Règlement général d'éducation physique de 1925 : « Les femmes ne sont point faites pour lutter, mais pour procréer ».

Ces considérations valent pour le football, si l'on se réfère à l'**interdiction** dont il a fait l'objet à l'époque de **Vichy**, comme l'a rappelé Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la Fédération française de football (FFF) lors de son audition, le 7 mai 2019.

Aujourd'hui, l'engagement, le parcours et les exploits de pionnières telles qu'Alice Milliat, Violette Morris ou des joueuses du *British Ladies football club*⁷ font écho à ceux, entre autres exemples, de Corinne Diacre, Marie-Christine Terroni, Laura Georges, Amandine Henry, Laure Boulleau, Mélissa Plaza, Alex Morgan ou Ada Hegerberg⁸. La délégation constate cependant que la **notoriété de ces personnalités ne saurait à ce jour être comparée à celle des légendes masculines du football.**

Toutefois, les inégalités entre femmes et hommes qui s'expriment dans le sport ne sont pas irréversibles. Le sport est en effet un **outil remarquable « pour faire évoluer l'image que la société se fait des femmes »** et **« repousser les limites que le préjugé commun leur assigne »**⁹.

La délégation **mise donc sur la Coupe du monde de 2019 pour progresser en matière d'égalité entre femmes et hommes dans le football.**

En vue de l'élaboration de ce rapport, une équipe de co-rapporteuses représentant diverses sensibilités politiques présentes au Sénat a été désignée, conformément aux usages de la délégation :

- Annick Billon (groupe Union centriste), présidente de la délégation ;
- Céline Boulay-Espéronnier (groupe Les Républicains) ;

⁷ Voir l'encadré ci-après sur l'histoire du football féminin.

⁸ Première footballeuse à avoir reçu le Ballon d'or, trophée décerné pour la première fois à une femme en 2018.

⁹ Égalité des hommes et des femmes dans le sport. Comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles, op. cit., page 87.

- Victoire Jasmin (groupe Socialiste et républicain) ;

- et Christine Prunaud (groupe Communiste républicain citoyen et écologiste).

Cette équipe émane par ailleurs de **territoires très différents : Côtes-d'Armor, Guadeloupe, Paris et Vendée.**

La délégation a procédé à **sept auditions** qui se sont échelonnées entre le 13 décembre 2018 et le 7 mai 2019. Ce cycle de réunions a commencé par l'audition de Roxana Maracineanu, ministre des Sports, que la délégation remercie pour sa disponibilité.

Puis, le 16 mai 2019, une **table ronde sur le rayonnement de la Coupe du monde féminine**¹⁰, organisée **en partenariat avec la FFF**, dont la délégation **salue l'implication**, a réuni, aux côtés de représentants de la fédération, des acteurs des médias - représentants des principaux diffuseurs du Mondial, commentatrices et journalistes sportifs -, ainsi que la présidente du *Club athlétique Paris 14*.

La délégation a également organisé **deux déplacements** :

- le 21 février 2019, à Orly, dans les nouveaux locaux du **Paris Football Club** ;



¹⁰ Cette table ronde était organisée en trois séquences successives : l'héritage de la Coupe du monde pour les territoires, sa médiatisation, la place des femmes dans le football à travers le commentaire sportif.

- le 18 mars 2019, en **Vendée**, où elle est allée à la rencontre de deux clubs engagés dans la pratique féminine : l'ESOF (*Étoile sportive ornaysienne football*) et le club de Nioul-le-Dolent.



Au total, la délégation a entendu quelque **38 personnalités** – cadres dirigeants de la FFF, responsables de clubs, représentants des médias, joueuses et entraîneurs, commentatrices et journalistes sportifs, auxquels s'ajoutent la ministre des Sports et la présidente de la Ligue de football professionnel.

Elle adresse tous ses remerciements à toutes celles et ceux qui, par leur expertise et leurs témoignages, l'ont accompagnée dans cette réflexion, plus particulièrement à la Fédération française de football.

Pendant ces travaux, **l'actualité, Coupe du monde oblige, a fait une place importante au football féminin**, par exemple avec la remise du premier **Ballon d'or** décerné à une joueuse, en décembre 2018¹¹, aux côtés du trophée masculin.

Le football féminin a également été **présent dans l'actualité sénatoriale** : un colloque au titre inspirant (« *Les semeuses de la République* »), organisé en partenariat avec la Ligue Paris Ile-de-France de la FFF, a eu lieu au Palais du Luxembourg, le 26 janvier 2019, à l'initiative de Rachid Temal, sénateur du Val-d'Oise qui, en ouvrant cet événement, a rappelé que « **le football, sport universel par essence, ne pouvait continuer à laisser de côté la moitié de l'humanité** », plaidant ainsi pour une féminisation accrue du football.

¹¹ La délégation note aussi que l'actualité a mis à l'honneur, entre autres exemples, le **rugby féminin**, dont le Tournoi des Six Nations a été largement relayé par les médias.

D'autres institutions ont consacré des réunions et des colloques au thème du football féminin à l'occasion de la Coupe du monde. La délégation souhaite plus particulièrement signaler une **étude menée conjointement par l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) et l'Unesco**, avec le soutien de l'Union nationale des footballeurs professionnels (UNFP), **sur la promotion du football féminin au niveau international**¹², dont les trois principaux objectifs sont de dresser un état des lieux précis de la place des femmes dans le football, de répertorier les freins empêchant le développement de cette discipline et de formuler des recommandations concrètes¹³.

Néanmoins, force est de constater que **ces avancées sont dans une certaine mesure ternies**, à quelques jours de l'ouverture de la Coupe du monde, par la manifestation d'un certain **manque de considération** à l'égard des joueuses qui, le 30 mai 2019, ont été priées de céder aux Bleus leurs chambres de Clairefontaine, lieu d'entraînement mythique, sous prétexte que ces derniers devaient préparer un match amical. Le rapport revient sur cet incident regrettable, dont plusieurs médias se sont fait l'écho et qui montre la priorité dont continue à bénéficier les hommes, en dépit de l'enjeu important de la Coupe du monde.

À l'ensemble des réunions et déplacements qui ont rythmé la préparation de ce rapport, la délégation a associé le **groupe d'études du Sénat « Pratiques sportives et grands événements sportifs »**, présidé par Michel Savin. Elle a beaucoup apprécié la **disponibilité et l'expertise de ces collègues particulièrement investis dans les thématiques liées à la féminisation du sport.**

¹² Cette étude a été lancée au mois de mars 2018. Elle a mobilisé des experts internationaux, des chercheurs et des associations du monde entier.

¹³ La publication du rapport, à quelques jours de l'ouverture du Mondial, a donné lieu, le 23 mai 2019, à une conférence-débat à l'IRIS sur le thème : « *Quand le football s'accorde au féminin : les enjeux de la féminisation du football* ».

Au terme de ses travaux, qui prennent fin le 6 juin 2019, quelques heures avant le coup d'envoi de la Coupe du monde féminine 2019, la délégation espère que celle-ci confirmera la **dynamique récente observée dans le football féminin** et encouragera un véritable **engouement** en faveur de ce sport, **dans tous les territoires**.

Elle souhaite que **l'énergie du Mondial** ne s'interrompe pas en juillet 2019, mais qu'elle **se poursuive dans la durée** pour **continuer à accompagner la féminisation du football**.

Elle forme le vœu que la Coupe du monde féminine de 2019 soit l'occasion de **nouveaux progrès en matière d'égalité et de mixité**, à la fois dans le **traitement médiatique** de cette compétition et dans le **quotidien des clubs et des joueuses**.

Elle espère que cet événement majeur laissera un **héritage pérenne** dans les **territoires**.

1. « FOOTBALL FÉMININ » OU FOOTBALL ?

Peut-on parler de « **football féminin** » ? Cette question n'est pas anodine.

Le terme de « football féminin » est utilisé par la Fédération française de football (FFF), qui comporte une **direction du football féminin et de la féminisation**, dont la titulaire a été reçue à deux reprises dans le cadre de la préparation de ce rapport¹⁴.

La délégation a toutefois fréquemment entendu, en préparant ce rapport, des remarques contestant la pertinence de la notion de football féminin, car « **il n'y a qu'un football** », comme l'ont fait observer des participantes à la table ronde du 16 mai 2019 sur le rayonnement du Mondial.

Notre collègue Jean-Jacques Lozach, vice-président du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportifs », est intervenu dans ce sens, lors de l'audition de la ministre des Sports, le 13 décembre 2018 : « *la reconnaissance passe par le vocabulaire. Vous avez remarqué que nous parlons de football "féminin", alors que l'expression de football "masculin" n'est pas utilisée lorsque nous évoquons la Coupe du monde, par exemple... Cette observation nous montre l'étendue des progrès qui restent à réaliser...* ».

Dans le même esprit, Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, a fait valoir, le 7 mai 2019, qu'« **il n'y a pas un football féminin et un football masculin, mais un football tout court !** ».

Ces remarques rejoignent ces propos prononcés par Lilian Thuram en 2014, lors de l'inauguration du stade Charléty : « *Le football, féminin ou masculin, c'est exactement la même chose. Lorsqu'on regarde un match, c'est avant tout les émotions qui nous traversent qui sont importantes* »¹⁵.

La délégation est consciente que la notion de « football féminin » risque de cantonner la pratique féminine du football dans une sorte de sous-catégorie et de pérenniser un déficit de prestige dont cette discipline a trop longtemps pâti.

Ce rapport se référera cependant, **par commodité**, au terme de « football féminin », comme l'ont d'ailleurs fait les expertes auditionnées en vue de la préparation de celui-ci.

Ce choix ne signifie pas que le football puisse être considéré comme une discipline sportive « naturellement » masculine. **Les femmes y ont**

¹⁴ Il s'agit de Frédérique Jossinet (voir les comptes rendus des 21 mars et 16 mai 2019).

¹⁵ Cité par le media en ligne Foot d'Elles, le 6 novembre 2018, à propos de l'inauguration de l'exposition itinérante « Mêmes rêves de foot ».

désormais toute leur place et la Coupe du monde de 2019 en constituera l'éclatante démonstration : la délégation en est convaincue.

2. FOOTBALLEURS ET FOOTBALLEUSES : DEUX « ÉCOSYSTÈMES SÉPARÉS »

La réalité observée en amont de ce rapport suggère que footballeurs et footballeuses évoluent actuellement dans des **univers très différents**, en termes de statut, de reconnaissance médiatique ou d'environnement financier.

À certains égards, le football féminin et le football masculin relèvent de « **deux écosystèmes séparés** », selon l'expression de l'une des personnalités entendues par la délégation¹⁶.

Cette séparation fait d'abord écho au fait que **les joueuses sont exclues du statut professionnel**. Même quand elles consacrent leur vie au football et qu'elles évoluent au plus haut niveau, les footballeuses sont associées au milieu amateur, à la différence de leurs homologues masculins. Dans cette logique, on distingue « *le monde amateur d'un côté avec les footballeuses et le monde professionnel de l'autre avec les footballeurs* »¹⁷.

Cette spécificité juridique et statutaire a fortement interpellé la délégation. En effet, les joueuses dites professionnelles sont liées à la FFF par des « **contrats fédéraux** », qui constituent des contrats de travail homologués par la fédération et peuvent être souscrits dès le niveau du Championnat de France amateur. Ces sportives ne relèvent donc pas de la Ligue de football professionnel, contrairement aux footballeurs.

En termes de statut juridique, il n'existe donc pas de footballeuses de haut niveau qui soient des professionnelles par leur statut, même si dans certains clubs comme l'*Olympique lyonnais* (OL), les footballeuses s'entraînent à

temps complet et perçoivent grâce à ces contrats des revenus suffisants pour vivre.

Contactée le 2 avril 2019 par Christine Prunaud, co-rapporteuse, Mélissa Piazza, ancienne joueuse internationale, titulaire d'un doctorat en psychologie sociale, très engagée contre les discriminations faites aux femmes, a estimé en ce sens que le statut professionnel des joueuses n'existait pas en tant que tel, les contrats signés par les joueuses étant des contrats fédéraux ou semi-professionnels, souvent cumulés avec un emploi.

Cette séparation entre l'univers des footballeurs et celui des footballeuses renvoie aussi à des **considérations financières et médiatiques très différentes**.

Sur le plan des **revenus**, tout d'abord : les ordres de grandeur sont sans commune mesure entre des stars masculines très fortunées et les difficultés des joueuses qui, pour la plupart, sont contraintes de travailler parallèlement à leur entraînement et dont des témoins entendus par la délégation ont souligné les conditions de vie particulièrement modestes, voire précaires pour certaines.

Sur le plan de la **notoriété** et de la **médiatisation** ensuite, car l'affluence dans les stades est sans comparaison entre les matchs du championnat féminin et ceux du championnat masculin, de même que le nombre de téléspectateurs.

Il en résulte, sur le plan des **moyens**, des différences considérables, liées pour l'essentiel aux **droits télévisuels**, nettement plus importants pour le football masculin que pour le football féminin.

Le rapport revient plus en détails sur ces différents constats.

¹⁶ Il s'agit de Marianne Gazeau, présidente de Foot d'Elles, entendue le 11 avril 2019.

¹⁷ Voir le compte rendu de l'audition du 11 avril 2019.

UNE BRÈVE HISTOIRE DU FOOTBALL FÉMININ

Les pionnières

La pratique du football féminin débute au Royaume-Uni à la fin du XIXe siècle (le 9 mai 1881 était disputé le premier match opposant deux équipes féminines, une anglaise et une écossaise). Elle y est favorisée par la Première Guerre mondiale, période pendant laquelle se manifeste en Angleterre un engouement certain pour le football féminin. Dans un registre caritatif, un match joué le 25 décembre 1917 par des équipes féminines rassemble 10 000 spectateurs et permet de lever des fonds en faveur des soldats britanniques.

En France, le football féminin apparaît en 1912 au sein de *Femina Sport*, club permettant aux femmes la pratique de diverses disciplines sportives, qui organise le 30 septembre 1917 le premier match officiel opposant deux équipes de l'association. Faute d'équipes féminines en nombre suffisant, d'autres matchs, mixtes, sont ensuite organisés contre des équipes scolaires masculines ou des équipes de grands clubs sportifs de la capitale. Toutefois, aucune équipe mixte n'est constituée.

Alice Milliat, engagée en faveur de Jeux olympiques féminins, fonde la *Fédération des Sociétés Féminines et Sportives de France* (FSFSF). Cette dernière crée, selon le modèle masculin, un championnat de football, initialement restreint aux équipes parisiennes et qui deviendra réellement national dans les années 1920. Des règles du jeu spécifiques par rapport au football masculin limitent toutefois, entre autres particularités, les temps de jeu et les dimensions du terrain.

Le 29 avril 1920, une sélection des meilleures joueuses françaises l'emporte à Manchester face aux *Dick Kerr Ladies* devant 25 000 spectateurs. Quelques mois plus tard, la revanche organisée au *Stade Pershing* de Paris se conclut par un match nul devant un public de 12 000 personnes, affluence témoignant de l'intérêt pour cette nouvelle activité sportive qui suscite des vocations et permet la création de clubs féminins en France, à l'instar du Royaume-Uni.

Vers l'interdiction du football féminin

Si la pratique du football féminin se développe en France et en Grande-Bretagne, où les matchs rencontrent du succès, elle y reste controversée en France et fait l'objet de nombreuses critiques au nom des convenances et de la décence. « *Que les jeunes filles fassent du sport entre elles, dans un terrain rigoureusement clos, inaccessible au public : oui, d'accord. Mais qu'elles se donnent en spectacle, à certains jours de fête, où sera convié le public, qu'elles osent même courir après un ballon dans une prairie qui n'est pas entourée de murs épais, voilà qui est intolérable !* »¹⁸. Ces propos du cycliste et journaliste Henri Desgrange, tenus en 1925, illustrent ce climat hostile au football féminin. D'autres réticences tiennent au risque de stérilité que certains associent à la pratique du football.

Dans ce contexte, le football féminin décline au fil des saisons. En 1926, le décès en plein match d'une joueuse accrédite la thèse de la nocivité du football pour les femmes. Puis la décision de la FSFSF, en 1932, de ne plus soutenir le football féminin condamne *de facto* celui-ci et l'on assiste à une quasi-disparition de l'activité.

Par un arrêté publié le 27 mars 1941, le gouvernement de Vichy, au nom de la protection de la maternité, interdit aux femmes la pratique d'un certain nombre de sports : le football, les sports de combat, le rugby et le cyclisme de compétition.

¹⁸ Cité par Ghislain Corréa, « Aux origines du football féminin », Sofootblog, 8 mars 2016.

Le renouveau

Après presque trois décennies d'éclipse, le renouveau du football féminin débute en 1968, lorsque les joueuses du FCF Reims disputent un « lever de rideau » du match Reims – Valenciennes.

Alors que le football féminin n'est pas encore reconnu par les instances dirigeantes ni par les structures internationales (FIFA et UEFA), les Françaises participent en 1969 en Italie à un championnat d'Europe de football féminin, remporté par l'Italie. Une Coupe du monde féminine se déroule également en Italie en 1970. Ces deux compétitions ne sont toutefois pas officielles¹⁹. Le 29 mars 1970, le conseil fédéral de la FFF reconnaît enfin le football féminin : le premier match international féminin se tient le 17 avril 1971 ; un championnat de France est organisé en 1974.

En 1982, l'UEFA crée la première compétition européenne féminine²⁰ dont la finale se déroule en 1984 et qui deviendra le Championnat d'Europe féminin de l'UEFA²¹ en 1989 ; la Coupe du monde féminine de la FIFA est créée en 1991²².

Malgré quelques succès lors de compétitions internationales, le football féminin fait néanmoins l'objet d'une attention discrète en France. Son réel essor ne débute qu'avec la création du premier pôle « espoir féminin » en 1998 à l'Institut national du football de Clairefontaine, où les joueuses sont formées à la pratique du sport de haut niveau. Les résultats sont rapidement positifs, avec des qualifications régulières aux championnats d'Europe depuis 1997, ainsi qu'à quatre coupes du monde en 2003, 2011, 2015 et 2019. Six autres pôles « espoirs féminins » ont aussi été créés dans les régions.

La Coupe du monde qui s'est déroulée en Allemagne en 2011, pays d'élection du football féminin où ce sport est traditionnellement très apprécié et attire un public nombreux, a constitué un véritable tournant en permettant de mettre en valeur le jeu et la technique des joueuses grâce à une couverture médiatique satisfaisante.

On peut donc espérer que la Coupe du monde de 2019 permettra au football féminin, au terme d'un peu plus d'un siècle d'existence, de progresser encore, tant en nombre de licenciées qu'en audience.

¹⁹ Institut de relations internationales et stratégiques – Observatoire géostratégique du Sport – « Le football féminin : l'autre histoire du football » - Emerick Dumas – avril 2019, p.7.

²⁰ <https://fr.uefa.com/womenseuro/history>

²¹ <https://fr.uefa.com/insideuefa/about-uefa/history>

²² Institut de relations internationales et stratégiques – Observatoire géostratégique du Sport – « Le football féminin : l'autre histoire du football » - Emerick Dumas – avril 2019, p.8-9.

LES CONCLUSIONS DE LA DÉLÉGATION POUR FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ ET LA MIXITÉ DU FOOTBALL À LA FAVEUR DU MONDIAL 2019

Au terme de ses travaux, la délégation :

- exprime son **attachement aux valeurs universelles de rigueur, de solidarité, d'effort et d'humilité** qu'incarnent le sport en général et le football en particulier ;
- estime que la **portée éducative et citoyenne de ces valeurs** ne saurait exclure la moitié de l'humanité ;
- espère que le Mondial 2019 confirmera la **dynamique récente observée dans le football féminin** et encouragera un véritable **engouement** en faveur de ce sport, **dans tous les territoires** ;
- souhaite que la mise en lumière de la pratique féminine du football et des joueuses, qui devrait résulter de la Coupe du monde de 2019, contribue également, de manière générale, à valoriser le **sport féminin** ;
- forme le vœu que la Coupe du monde soit l'occasion de nouveaux **progrès en matière d'égalité et de mixité**, à la fois dans le **traitement médiatique** de cette compétition et dans le **quotidien des clubs et des joueuses** ;
- espère que cet événement majeur laissera un **héritage pérenne** dans les **territoires** ;
- aspire à ce que **l'énergie du Mondial** et l'intérêt suscité par la Coupe du monde féminine auprès du public français ne s'interrompent pas en juillet 2019, mais que cette évolution favorable **se poursuive dans la durée** pour **continuer à accompagner la féminisation du football**.

1. LE SOUTIEN DE LA DÉLÉGATION À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL ET AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, QUI S'ENGAGENT POUR LA FÉMINISATION DU FOOTBALL ET LA MISE EN VALEUR DE LA COUPE DU MONDE

La délégation salue l'engagement des **collectivités territoriales**, et au premier chef des **communes**, en faveur du **football féminin** et, plus généralement, de la **pratique sportive féminine**.

Elle souligne l'importance de leur **contribution à la réussite du Mondial 2019**, dont elles sont des **partenaires indispensables**.

Dans le but de **favoriser l'existence de modèles susceptibles d'encourager des vocations de sportives**, la délégation invite les collectivités territoriales à **dénommer leurs équipements sportifs** (stades, piscines, gymnases...) pour **honorer des sportives**, à partir d'un répertoire de noms de sportives qui devra être élaboré et mis à jour par le ministère des Sports.

La délégation se félicite de l'implication de la **FFF** en faveur du **football féminin** et de la **mise en valeur** de la première **Coupe du monde féminine** organisée dans notre pays.

La délégation souligne l'intérêt de la **féminisation récente** de fonctions décisives de la **gouvernance du football** et espère que cette situation exercera une influence positive sur d'autres sports réputés non féminins *a priori*.

Elle ne peut que souscrire à l'ambition affichée par la fédération de renforcer la **mixité dans le football**, qu'il s'agisse de l'encadrement ou de la pratique.

#DROITSFEMMESSÉNAT

 Délégation aux
DROITS DES FEMMES


FOOTBALL FÉMININ : LES CHIFFRES CLÉS

Dans la perspective du Mondial de football féminin, qui se tiendra en France à l'été 2019, la délégation aux droits des femmes souhaite mettre en lumière le football féminin et ses évolutions. Présentation en images et en chiffres de l'importance prise aujourd'hui par le football féminin en France.

L'état des lieux :
**une professionnalisation du football
 féminin en constante évolution**


OBJECTIFS POUR 2020


Source : Fédération française de football (FFF)

JUIN 2019


www.senat.fr

#DROITSFEMMESSÉNAT

Délégation aux
DROITS DES FEMMES



Les données clés

de la coupe du monde féminine
de football de 2019



Rapporteuses : **Annick BILLON, Céline BOULAY-ESPÉRONNIER, Victoire JASMIN, Christine PRUNAUD**

JUIN 2019



www.senat.fr

Infographies réalisées par la Direction de la Communication du Sénat.

La délégation salue par ailleurs les objectifs de la FFF concernant la **féminisation de l'arbitrage**, et notamment la volonté d'offrir des perspectives de carrière aux arbitres féminines.

Favorable à **l'égalité** et à la **mixité dans le football comme dans le sport en général**, la délégation considère que les arbitres féminines doivent pouvoir arbitrer tant les compétitions féminines que les matchs masculins.

Dans cette perspective, elle insiste sur l'accompagnement indispensable des arbitres féminines en matière de **formation**, plus particulièrement à la technique de l'assistance vidéo.

2. DES PERSPECTIVES SOUHAITABLES EN VUE DE L'ÉGALITÉ ENTRE FOOTBALLEUSES ET FOOTBALLEURS : LA PROFESSIONNALISATION DES JOEUSES ET L'HARMONISATION DES CALENDRIERS DES COMPÉTITIONS MASCULINES ET FÉMININES

La délégation déplore les **inégalités aux dépens des joueuses** qui persistent dans le football féminin, s'agissant plus particulièrement du **statut** et des **revenus** des footballeuses de haut niveau. Elle rappelle toutefois que cette situation n'est pas propre au football et qu'elle **reflète les inégalités professionnelles** persistantes dont elle fait régulièrement le constat dans d'autres sphères d'activité.

La délégation appelle donc les **clubs où existent des équipes féminines** à assurer aux footballeuses de haut niveau des **revenus** leur permettant de vivre de la pratique du football, à l'instar des avancées permises à l'**OL** ou au **PSG**.

Elle juge souhaitable d'assurer à terme aux arbitres, hommes et femmes, la **même rémunération**, en cohérence avec l'objectif de professionnalisation du football féminin.

La délégation a entendu l'argument de prudence concernant l'évolution du football féminin vers la **professionnalisation, en l'absence d'un modèle économique véritablement consolidé**.

Cependant, elle estime que **l'on ne saurait s'accommoder plus longtemps d'une organisation dans laquelle la structure compétente en matière de pratique amateur, c'est-à-dire la Fédération française de football, gère également le football féminin de haut niveau**.

La délégation préconise donc le **rattachement, à terme, du championnat de football féminin à la Ligue de football professionnel**, au même titre que le championnat masculin.

Elle a jugé cette formule plus pertinente que la **création d'une ligue féminine autonome**, qui isolerait selon elle le football féminin et serait en contradiction avec l'objectif de **mixité** qu'elle défend.

Par ailleurs, dans le but de **renforcer la visibilité** et la **reconnaissance de la pratique féminine du football**, la délégation est favorable à la mise à l'étude de **l'harmonisation des calendriers des compétitions internationales masculines et féminines**, comme pour les Jeux olympiques.

Sans méconnaître ni les difficultés pratiques du rapprochement de ces calendriers, ni les enjeux financiers associés à ces compétitions, elle est d'avis qu'une telle évolution faciliterait **la diffusion des matchs des équipes féminines, contribuant ainsi à la notoriété des joueuses** et, plus généralement, du **sport féminin**.

Dans la perspective de la professionnalisation des footballeuses et des **efforts qui doivent être consacrés à leur reconversion**, la délégation considère que le « double projet », qu'il soit universitaire ou professionnel, doit être porteur pour l'avenir des joueuses et s'inscrire dans un véritable projet professionnel. Elle juge donc nécessaire que les clubs, à travers la mise en place de ces « doubles projets », aient de l'ambition pour leurs joueuses afin de les accompagner dans les meilleures conditions vers une éventuelle reconversion, en lien avec les universités et la FFF.

**3. LA NÉCESSITÉ D'UN NOMBRE ACCRU DE CLUBS
ACCUEILLANT DES FOOTBALLEUSES, NOTAMMENT DANS
LES TERRITOIRES RURAUX, ET DE L'ADAPTATION DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES À LA PRATIQUE FÉMININE**

La délégation réaffirme la conviction que les jeunes filles, et plus particulièrement celles qui grandissent dans les **territoires ruraux**, ne doivent pas être privées de la pratique du football faute de club comportant une équipe ou une section féminine suffisamment proche de leur domicile. Elle plaide donc pour un **renforcement du maillage territorial** de ces structures, afin que ces jeunes filles puissent bénéficier du **facteur d'émancipation** que constitue la pratique régulière d'un sport et que leur formation s'enrichisse des valeurs précieuses véhiculées par le football.

S'agissant des **infrastructures**, la délégation souligne l'importance de l'existence de **vestiaires adaptés** dans les clubs fréquentés par des joueuses, afin de fidéliser celles-ci et **d'inscrire la pratique féminine du football dans la durée**.

Elle estime que les incitations et soutiens mis en place à cet effet par la FFF sont indispensables pour encourager les investissements dans de telles infrastructures.

**4. UNE CONVICTION DE LA DÉLÉGATION :
L'INTÉRÊT DE L'INITIATION AU FOOTBALL DANS LE CADRE
SCOLAIRE, VECTEUR D'ÉGALITÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE**

La délégation ne peut qu'être favorable à l'initiation du **public scolaire, filles et garçons, à la pratique et aux valeurs du football**.

De tels projets relèvent de **l'éducation à la santé** et au **bien-être**, à laquelle doit participer l'école. Ils s'inscrivent aussi dans l'objectif global de renforcement des **valeurs d'égalité et de mixité, dès le plus jeune âge**, qui constitue une priorité pour la délégation.

**5. L'APPEL DE LA DÉLÉGATION AUX MÉDIAS,
POUR QUE LA MISE EN VALEUR DU FOOTBALL FÉMININ
SE POURSUIVE APRÈS LA COUPE DU MONDE DE 2019**

La délégation considère que le renforcement de la pratique sportive des femmes, et notamment la pratique de haut niveau, passe par l'amélioration de la **visibilité médiatique, non seulement des joueuses, mais aussi des journalistes, commentatrices, expertes et consultantes**.

Elle salue les **efforts déployés par les médias pour couvrir le Mondial 2019**. Elle espère toutefois que cet engagement pour valoriser les footballeuses et la Coupe du monde féminine ne prendra pas fin en juillet 2019, mais **se poursuivra à l'avenir** pour assurer la **visibilité d'autres compétitions féminines**, y compris lorsqu'elles se déroulent hors de nos frontières.

CITATIONS EMBLÉMATIQUES DU RAPPORT²³

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LA MIXITÉ

Annick Billon, présidente, co-rapporteuse (13 décembre 2018)

« Nous avons pensé que cette thématique [du football féminin] s'inscrivait dans le cadre général de l'égalité entre les femmes et les hommes et illustre notre souci constant de promouvoir une meilleure visibilité des femmes, quel que soit le domaine où elles exercent leurs talents. »

Claude Kern, vice-président du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportifs », (28 mars 2019)

« Je pense (...) qu'il faut que les femmes arbitres puissent arbitrer des matchs de football masculin. En effet, j'ai l'impression que la présence d'un arbitre féminin a un bon impact sur les jours masculins (...). L'arbitrage féminin dans le football masculin ne peut être que positif selon moi. »

Roxana Maracineanu, Ministre des Sports (13 décembre 2018)

« L'égalité hommes-femmes passe par le sport et par l'accès de toutes et tous à la pratique sportive, sans discriminations, sans préjugés et sans stéréotypes d'aucune sorte. La tâche est immense dans le domaine du sport, comme dans les autres domaines de la société, ce n'est pas la délégation qui me contredira sur ce point ! »

Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la Fédération française de football (FFF) et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA (7 mai 2019)

« Il n'y a pas un football féminin et un football masculin, mais un football tout court ! »

Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel (4 avril 2019)

« Concernant la pratique du football chez les petites filles, [...] si nous faisons entrer davantage le football dans les écoles, [...] cela résoudrait grandement le problème. Les petites filles joueraient au football au même titre que les petits garçons. »

Élisabeth Bougeard-Tournon, responsable du Service communication et promotion du football amateur de la FFF (16 mai 2019)

« [Le Football féminin a] épousé l'évolution de la place des femmes dans la société et la courbe de l'émancipation féminine. »

Nathalie Iannetta, consultante à TF1 (16 mai 2019)

« Mon rêve, c'est [...] que des petits garçons se baladent dans la rue avec un maillot marqué au nom de nos joueuses [...]. Lorsque nous y serons parvenus, nous aurons gagné. »

²³ Les citations ci-dessous sont extraites des auditions menées par la délégation, dont les comptes rendus sont annexés au rapport.

INÉGALITÉS SALARIALES ET ÉVOLUTION VERS UN STATUT PROFESSIONNEL

Céline Boulay-Espéronnier, co-rapporteuse (7 mai 2019)

« Les joueuses américaines, qui comptent parmi les meilleures au monde, ont récemment attaqué leur fédération pour discrimination en matière de salaires et de conditions de travail par rapport à leurs homologues masculins. [...] Faut-il en passer par un rapport de force pour atteindre l'égalité hommes-femmes dans le foot, et plus généralement dans le sport ? »

Laura Georges, secrétaire générale de la Fédération française de football (FFF) (28 mars 2019)

« Le championnat de football féminin est amateur, mais les joueuses s'entraînent comme des professionnelles. »

Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la Fédération française de football (FFF) et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA (7 mai 2019)

« Si la gouvernance du football féminin n'est pas rattachée à la Ligue de football professionnel, c'est tout simplement parce que le football féminin n'est pas professionnel ! »

« J'espère qu'après cette Coupe du monde les sponsors vont s'engager durablement pour la mixité, notamment en termes de rémunération. Tant que l'économie du sport féminin ne sera pas enclenchée, on aura beaucoup de mal à procurer aux joueuses des conditions de haut niveau. »

« On peut raisonnablement penser qu'après la Coupe du monde, il faudra entre cinq et dix ans pour que les joueuses puissent enfin bien vivre de leur métier. »

MÉDIATISATION ET FINANCEMENT DU FOOTBALL FÉMININ

Victoire Jasmin, co-rapporteuse (16 mai 2019)

« Il nous a semblé très important de mettre l'accent sur le traitement médiatique de cette compétition de grande ampleur : l'enjeu est bien de garantir une médiatisation et une visibilité du football féminin dans la durée. »

Roxana Maracineanu, ministre des Sports (13 décembre 2018)

« La médiatisation constitue la clé de voûte de la mise en valeur du sport féminin et permet de mettre en place un cercle économique vertueux (...). Plus nous diffuserons de sport féminin et plus nous attirerons de partenaires privés. »

Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la Fédération française de football (FFF) (21 mars 2019)

« Le football féminin est un produit nouveau. Nous sommes encore très loin du développement et de la structuration du football masculin. Nous avons quarante ans de retard, nous en avons rattrapé la moitié, mais du chemin reste à faire. »

Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel (LFP), (4 avril 2019)

« Quant à la professionnalisation du football féminin (...), nous n'en sommes qu'au début, mais je crois que nous atteindrons une situation similaire à celle des hommes dans quelques années. »

L'HÉRITAGE DE LA COUPE DU MONDE ET L'ACCUEIL DES JOUEUSES DANS LES CLUBS**Christine Prunaud, co-rapporteuse (16 mai 2019)**

« Il est indispensable de promouvoir la pratique féminine du football dans tous les clubs, et nous espérons qu'une fois la Coupe du monde terminée, l'engouement des jeunes filles et des femmes pour le football et leur place dans ce sport se verront grandis. »

Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la Fédération française de football (FFF) et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA (7 mai 2019)

« Il ne s'agit pas seulement de remplir les stades, il faut laisser un héritage tangible. »

Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la Fédération française de football (FFF) (21 mars 2019)

« Il convient que chaque fille qui souhaite pratiquer le football, quel que soit son âge, puisse le faire. »

(16 mai 2019)

« L'enjeu du Mondial 2019 consiste à créer une adhésion en amont de la Coupe du monde sur tous les territoires, aussi bien ceux qui accueillent des matchs que les autres territoires métropolitains et ultramarins, afin de faire rayonner cet événement et de susciter un engouement populaire autour de l'Équipe de France. »

Cynthia Truong, cheffe de projet Programmes de développement en faveur du football féminin de la Fédération française de Football (16 mai 2019)

« Si le football féminin est en plein essor, nous faisons face aujourd'hui à des faiblesses structurelles liées à des installations inadaptées à l'accueil des licenciées pratiquantes, mais également à un manque d'encadrement dans les clubs. »

Magali Munos, présidente du Club Athlétique Paris 14 (16 mai 2019)

« Cette Coupe du monde va donner un formidable coup de projecteur sur le football féminin, ce qui va lui apporter la reconnaissance qu'il mérite, et dont il a besoin. Cela ne doit pas être un aboutissement, mais un point de départ, un moyen pour aller plus loin. »

« La Coupe du monde va, à l'évidence, susciter un vif engouement et un pic d'attrait pour le foot féminin. Il ne doit pas y avoir de pic de déceptions. »

LES VALEURS**Frédérique Puissat, membre de la délégation aux droits des femmes (11 avril 2019)**

« Le football masculin semble orienté vers la promotion et l'individualité tandis que le football féminin est tourné vers la passion et le collectif. [...] La Coupe du monde féminine de la FIFA [...] nous donne une occasion de réfléchir à des valeurs communes, au moment où la France traverse une crise importante. »

Jean-Raymond Hugonet, membre du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportifs » (28 mars 2019)

« Au moment où nous voyons de nombreuses manifestations dans notre pays, je pense que le football peut jouer un rôle de modèle. En 1998, nous avons parlé de Black, Blanc, Beur. Il ne s'agissait que d'un slogan de communication qui n'a rien apporté à notre pays en termes de cohésion. J'aimerais que le football puisse être utile à notre pays en illustrant des thématiques fondatrices de notre société. »

LA PERFORMANCE

Michel Savin, président du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportif » (13 décembre 2018)

« Le sport féminin a franchi un cap en termes de qualité technique, ce qui donne envie au spectateur d'aller au stade ou de regarder les retransmissions à la télévision. »

Jean-Jacques Lozach, vice-président du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportifs » (13 décembre 2018)

« Le football féminin est devenu un sport de très haut niveau qui sait se montrer spectaculaire. »

Marianne Gazeau, présidente de Foot d'Elles, (11 avril 2019)

« Le jeu est très technique chez les femmes, qui font moins d'arrêts et moins de "cinéma" que les hommes. »

Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF (21 mars 2019)

« Pendant un mois, ce sont les femmes qui vont faire le spectacle ! ». [...] les joueuses – et pas uniquement les Françaises – porteront nos enjeux en tant que femmes dans la société. »

Céline Géraud, ancienne championne de judo, rédactrice en chef de la matinale de RMC Sport (16 mai 2019)

« Maintenant, il faut juste gagner : la différence se fait par la performance. »

LES STÉRÉOTYPES

Audrey Keyzers, co-auteure de Football féminin. La femme est l'avenir du foot (5 février 2019)

« De plus en plus de femmes sont journalistes sportives et interviennent à la télévision sur le rugby et le football ; elles cassent les stéréotypes car elles ne parlent jamais du physique des joueuses, mais de leurs performances sportives. »

Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel (LFP) (4 avril 2019)

« [À mon époque], les petites filles faisaient traditionnellement de la danse à la MJC locale ou du tennis. Le football était réservé aux garçons. »

Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la Fédération française de football (FFF) et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA (7 mai 2019)

« J'ai commencé à jouer à l'âge de cinq ans, avec mes six frères. Lorsque j'ai voulu m'inscrire dans un club, on m'a répondu qu'on ne prenait pas les filles. Quand on est enfant, on se dit simplement que c'est comme ça... »

Magali Munos, présidente du Club Athlétique Paris 14 (16 mai 2019)

« Quand une joueuse est considérée comme une joueuse et non comme une "fille qui joue au foot", la gamine a gagné, le foot a gagné, la société a gagné. »

Co-rapporteuses



Annick BILLON
(UC, Vendée)
Co-rapporteuse



Céline BOULAY-ESPÉRONNIER
(LR, Paris)
Co-rapporteuse



Victoire JASMIN
(SOCR, Guadeloupe)
Co-rapporteuse



Christine PRUNAUD
(CRCE, Côtes-d'Armor)
Co-rapporteuse



La synthèse du rapport et le rapport complet sont disponibles sur Internet :
<http://www.senat.fr/notice-rapport/2018/r18-556-notice.html>

Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat :
Tél : 01.42.34.21.21 - Courriel : espace-librairie@senat.fr
Adresse : 20, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06

**Délégation aux droits des femmes**

15, rue de Vaugirard
75291 PARIS cedex 06

www.senat.fr/commission/femmes/index.html

Téléphone : 01.42.34.33.81
delegation-femmes@senat.fr

Délégation aux
DROITS DES FEMMES 